

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2023

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 4:56 p.m. [ET] to examine Bill S-243, An Act to enact the Climate-Aligned Finance Act and to make related amendments to other Acts.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Hello to everyone who is joining us in the room and online. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy.

My name is Pamela Wallin, and I serve as the chair of this committee. I would like to introduce the other members of the committee: deputy chair Senator Loffreda, Senator Gignac, Senator Marshall, Senator Martin, Senator Massicotte, Senator Petten, Senator Ringuette and Senator Yussuff. Thank you all for being here.

Today we continue our examination of Bill S-243, An Act to enact the Climate-Aligned Finance Act and to make related amendments to other Acts.

We have the pleasure of welcoming back Peter Routledge, the Superintendent of Financial Institutions, and he is accompanied virtually today by Stéphane Tardif, the Managing Director, Climate Risk Hub. Welcome to you both. Thank you for joining us this evening and for coming back so soon. It seems like you were just here. We will go to you, Mr. Routledge, and have your opening remarks. The floor is yours.

[*Translation*]

Peter Routledge, Superintendent, Office of the Superintendent of Financial Institutions: Hello, Madam Chair, ladies and gentlemen of the committee.

We are gathered today on the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people who live here and who have been looking after it for millennia. With me this afternoon is my colleague Stéphane Tardif, Managing Director, Climate Risk Hub, Office of the Superintendent of Financial Institutions.

[*English*]

The Intergovernmental Panel on Climate Change, or IPCC, reported earlier this year with high confidence that it expects average warming to reach 1.5 degrees Celsius in the near term,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit, aujourd'hui à 16 h 56 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à toutes les personnes qui se joignent à nous en personne et en ligne. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie.

Je m'appelle Pamela Wallin et je suis la présidente de ce comité. J'aimerais présenter les autres membres du comité : le sénateur Loffreda, qui est le vice-président, le sénateur Gignac, la sénatrice Marshall, la sénatrice Martin, le sénateur Massicotte, la sénatrice Petten, la sénatrice Ringuette et le sénateur Yussuff. Je vous remercie tous de votre présence.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau Peter Routledge, surintendant des institutions financières, qui est accompagné aujourd'hui de Stéphane Tardif, directeur général du Carrefour du risque climatique, qui participe en ligne. Bienvenue à vous deux. Merci d'être présents ce soir et d'être revenus si peu de temps après votre dernière comparution. Il semble que vous venez juste de nous quitter. Monsieur Routledge, nous allons vous laisser la parole pour que vous puissiez faire vos observations liminaires. C'est à vous.

[*Français*]

Peter Routledge, surintendant, Bureau du surintendant des institutions financières : Bonjour, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe qui habite ce territoire et en prend soin depuis des millénaires. Je suis accompagné cet après-midi de mon collègue M. Stéphane Tardif, directeur général, Carrefour du risque climatique, Bureau du surintendant des institutions financières.

[*Traduction*]

Plus tôt cette année, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a indiqué avec un degré de confiance élevé qu'il s'attendait à ce que le réchauffement moyen atteigne

with every increment intensifying multiple and concurrent physical hazards. To slow and stop global warming, economies will have to transition away from greenhouse gas-emitting energy sources, a task that itself presents significant transition risks to economies, including and especially Canada's. Thus, responding to the threats posed by climate change remains one of the great challenges for this generation of Canadian policy makers.

Before I explain what we have achieved at the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, on climate risk management since I began my service as superintendent, I would like to discuss OSFI's mandate and its relation to the risks caused by climate change.

OSFI has an explicit mandate to contribute to public confidence in the Canadian financial system. This includes ensuring that the financial institutions we regulate are managing the risks that could impact their safety and soundness. Among these are the physical and transition risks associated with climate change. While OSFI does not have an explicit mandate to advance climate change objectives, our current mandate provides us with ample scope to take action to ensure the financial institutions we regulate are managing how climate change impacts their safety and soundness. Climate change impacts financial institutions' safety and soundness because it will alter the cash flows generated by some financial assets and businesses. Stronger and more frequent natural disasters are changing the economic fundamentals in some insurance segments. As the world shifts away from greenhouse gas-emitting energy sources, the Canadian financial system will have to finance businesses' transition to a low carbon economy. Thus OSFI's existing mandate compels my organization to react with urgency to the risks posed by climate change. If we fail to do so, then we fail to fulfill our existing mandate.

Over the last year, OSFI has made significant progress in helping regulated financial institutions advance their competence in managing the physical and transition risks associated with climate change. We have made our expectations clear through Guideline B-15 on Climate Risk Management, created a platform for dialogue through the Climate Risk Forum and initiated a Climate Risk Returns and Standardized Climate Scenario Exercise. We have pursued regulation of the federal financial system for better climate risk management via innovation within our existing regulatory practices and tool set.

1,5 degré Celsius à court terme, chaque augmentation intensifiant des risques physiques multiples et concomitants. Pour ralentir et arrêter le réchauffement planétaire, les économies devront abandonner les sources d'énergie émettrices de gaz à effet de serre, une tâche qui présente elle-même des risques de transition importants pour les économies, y compris et surtout pour celle du Canada. La réponse aux menaces posées par le changement climatique reste donc l'un des grands enjeux de cette génération de décideurs politiques canadiens.

Avant d'expliquer ce qu'il accomplit en matière de gestion des risques climatiques depuis que j'ai pris mes fonctions de surintendant, j'aimerais parler du mandat du Bureau du surintendant des institutions financières et de son lien avec les risques que cause le changement climatique.

Le Bureau du surintendant des institutions financières a le mandat explicite de contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien. À cette fin, il doit notamment s'assurer que les institutions financières qu'il réglemente gèrent les risques susceptibles d'avoir une incidence sur leur sécurité et leur solidité. Parmi ces risques figurent les risques physiques et de transition liés au changement climatique. Bien que le Bureau du surintendant des institutions financières n'ait pas pour mandat explicite de promouvoir les objectifs en matière de changement climatique, son mandat actuel lui donne toute latitude pour prendre des mesures visant à garantir que les institutions financières qu'il réglemente gèrent l'incidence du changement climatique sur leur sécurité et leur solidité. Le changement climatique a une incidence sur la sécurité et la solidité des institutions financières parce qu'il modifiera les flux de trésorerie générés par certains actifs financiers et certaines activités. Des catastrophes naturelles plus graves et plus fréquentes modifient les fondements économiques de certains segments de l'assurance. À mesure que la planète abandonne les sources d'énergie émettrices de gaz à effet de serre, le système financier canadien devra financer la transition des entreprises vers une économie à faibles émissions de carbone. Le mandat actuel du Bureau du surintendant des institutions financières oblige donc mon organisme à réagir de toute urgence aux risques que pose le changement climatique.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau du surintendant des institutions financières a grandement contribué à améliorer les compétences des institutions financières réglementées en matière de gestion des risques physiques et des risques de transition liés au changement climatique. Nous avons précisé nos attentes au moyen de la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques, créé une plateforme de dialogue par l'entremise du Forum sur les risques climatiques, et lancé un exercice sur le rendement des risques climatiques et sur les scénarios climatiques normalisés. Nous avons réglementé le système financier fédéral afin d'améliorer la gestion des risques climatiques en innovant dans le cadre de nos pratiques et outils réglementaires existants.

We believe now is the time to deepen our application of sound risk management practices to the risks of climate change, and this entails sound, bottom-up risk analysis that will, in turn, inform future regulatory decisions around risk weighting and, therefore, capital allocation, scenario testing and disclosures.

Thank you. Stéphane and I are happy to answer your questions.

The Chair: Thank you very much.

I know that you are a person that really likes the data and wants to be able to track what the financial institutions are doing. Just in terms of where you think the banks are at, I'm looking at numbers from the 2022 Environmental, Social and Governance, or ESG, performance reports. The banks — I won't put the numbers beside each one — but \$84 billion, \$96 billion and \$107 billion, and their projections are to be in the range of \$500 billion by 2025. These are significant increases in terms of funding the transition. Are you pleased with those numbers?

Mr. Routledge: As superintendent, it's not my job to be pleased with loan portfolio composition; it's my job to make sure that they're diligent about the way they're making those loans and capitalizing them appropriately. That said, the hallmark of sound banking is a diversified loan portfolio, and to the extent those numbers you state reflect loan portfolios diversifying into a variety of economic activities, that's good news. I'd rather have a bank with a thousand small trees than three big ones.

The Chair: Thank you.

Senator Loffreda: Thank you, Mr. Routledge, for being here.

Could you kindly share your nuanced perspective on this proposed legislation, Bill S-243? Does it hold the potential to supersede your jurisdiction, and do you harbour confidence in its pragmatic implementation, should it garner approval?

Mr. Routledge: Let me start by saying it's a bill before Parliament, and if Parliament passes the bill with instructions to the superintendent, I'm duty-bound to implement it faithfully. Whatever Parliament tells us to do, we'll do so faithfully. That's the faithful execution part of my job.

Nous pensons que le moment est venu d'approfondir l'application de pratiques saines de gestion des risques aux risques liés au changement climatique. Nous devons donc effectuer une analyse des risques solide et ascendante qui éclairera à son tour les futures décisions réglementaires liées à l'évaluation des risques et, par conséquent, à l'affectation des capitaux, à la mise à l'essai de scénarios et à la divulgation de renseignements.

Merci. M. Tardif et moi-même nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Je sais que vous aimez beaucoup les données et que vous voulez pouvoir suivre ce que font les institutions financières. J'examine les chiffres des rapports sur le rendement social, environnemental et de gouvernance de 2022 et j'aimerais savoir ce que vous pensez de la situation actuelle. Les banques — je ne vais pas mettre les chiffres à côté de chaque élément — mais il s'agit de 84 milliards de dollars, 96 milliards de dollars et 107 milliards de dollars, et leurs projections sont de l'ordre de 500 milliards de dollars d'ici 2025. Il s'agit d'augmentations significatives du financement de la transition. Êtes-vous satisfait de ces chiffres?

M. Routledge : En tant que surintendant, mon rôle n'est pas d'être satisfait de la composition du portefeuille de prêts; mon rôle est de m'assurer que l'on fait preuve de diligence dans la manière dont on accorde ces prêts et qu'on les capitalise de manière appropriée. Cela dit, la marque d'une activité bancaire saine est la diversification du portefeuille de prêts, et dans la mesure où les chiffres que vous avez cités reflètent des portefeuilles de prêts diversifiés dans une variété d'activités économiques, c'est une bonne nouvelle. Je préfère que les banques comptent un millier de petits arbres plutôt que trois grands.

La présidente : Merci.

Le sénateur Loffreda : Merci pour votre présence, monsieur Routledge.

Pourriez-vous nous faire part de votre point de vue nuancé sur cette proposition de loi, le projet de loi S-243? Pourrait-il supplanter votre compétence et pensez-vous qu'il puisse être mis en œuvre de manière pragmatique, s'il est adopté?

M. Routledge : J'aimerais commencer par dire qu'il s'agit d'un projet de loi dont est saisi le Parlement, et que si le Parlement adopte ce projet de loi et donne des consignes au surintendant, ce dernier est tenu de l'appliquer fidèlement. Quoi que le Parlement nous dise de faire, nous suivrons ses instructions à la lettre. C'est la partie de mon travail qui consiste à appliquer fidèlement les consignes.

The fearless advice part of my job is that we at OSFI, in conjunction with our peers internationally, have built over the last several decades, in response to several financial crises, an architecture of risk measurement and capital allocation against those risks that is broad, comprehensive and detailed. I think good advice for me to give to parliamentarians is for them to let the bank geeks, who think about capital allocation and risk weighting, do their work and allocate capital on the basis of risk considered across a variety of sectors. Specific directions on the weighting of specific assets, while we could make it workable — and we would make it workable if Parliament so instructed us — there might be a better way to get at managing the risks that those preferred risk weightings are meant to address.

Senator Loffreda: Just to get back to it, like you said, the current mandate of OSFI is to have public confidence in the Canadian financial system. You did say to let the bank geeks determine the cost of capital, et cetera, and I agree with you on that aspect. Don't you feel it overrides, a little bit, your authority in putting such a bill forward and not letting you determine how to manage these risks? Maybe just add a word as to how you feel the Canadian banks are currently managing these risks, but I don't want that question to take away from my first question.

Mr. Routledge: Yes. I think, to an extent, exogenous idiosyncratic directions on how to risk weight specific assets that aren't part of a broader and comprehensive risk framework, I think that will lead to more costs and more unintended consequences. The extent to whether it challenges the superintendent's authority, I would honestly say the superintendent's authority flows from instructions given to the superintendent from statute, and so I don't see the changing of statute generally as something that impinges upon the superintendent's authority.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: Every time you come here, we walk around the edges of this. It's not your job to tell the banks what to invest in or in what proportion; you're there to oversee their viability. We'll just keep that all in mind.

[Translation]

Senator Gignac: Welcome, Mr. Routledge. It is always a pleasure to see you. This bill, sponsored by our colleague Senator Rosa Galvez, who is unfortunately not with us today since she is attending COP28, is full of good intentions. There is

La partie de mon travail qui consiste à donner des conseils sans crainte est celle dans le cadre de laquelle, au cours des dernières décennies, le Bureau du surintendant des institutions financières, en collaboration avec ses homologues internationaux, a mis en place une architecture de mesure des risques et d'allocation des capitaux en fonction de ces risques vaste, complète et détaillée en réponse à plusieurs crises financières. Je pense que le meilleur conseil que je puisse donner aux parlementaires est de laisser les spécialistes des banques, qui réfléchissent à l'allocation des capitaux et à la pondération des risques, faire leur travail et allouer les capitaux sur la base des risques qui existent dans une variété de secteurs. Bien que nous puissions garantir l'applicabilité des directives particulières sur la pondération d'actifs spécifiques — et nous le ferions si le Parlement nous le demandait — il pourrait exister une meilleure façon de gérer les risques auxquels ces pondérations préférentielles sont censées répondre.

Le sénateur Loffreda : Pour revenir au sujet, comme vous l'avez dit, le mandat actuel du Bureau du surintendant des institutions financières est d'assurer la confiance du public dans le système financier canadien. Vous avez dit qu'il fallait laisser les spécialistes des banques déterminer le coût du capital, et ainsi de suite, et je suis d'accord avec vous sur ce point. Ne pensez-vous pas que le fait de présenter un tel projet de loi et de ne pas vous laisser déterminer comment gérer ces risques empiète un peu sur votre compétence? Vous pourriez peut-être ajouter un mot sur la façon dont vous pensez que les banques canadiennes gèrent actuellement ces risques, mais je ne veux pas que cet aspect détourne l'attention de ma première question.

M. Routledge : Oui. Je pense que, dans une certaine mesure, le fait d'émettre des directives idiosyncrasiques exogènes sur la manière de pondérer les risques relatifs à des actifs particuliers qui ne font pas partie d'un cadre de risque plus large et plus complet, entraînera des coûts plus élevés et des conséquences inattendues supplémentaires. Quant à savoir si cette disposition porte atteinte à la compétence du surintendant, je dirais honnêtement que cette compétence découle des consignes qui lui sont données par la loi, et je ne considère donc pas que la modification de la loi en général porte atteinte à la compétence du surintendant.

Le sénateur Loffreda : Merci.

La présidente : Chaque fois que vous venez ici, nous touchons à cette question. Il ne vous appartient pas de dire aux banques dans quoi elles doivent investir ou dans quelle proportion; votre rôle est de veiller à leur viabilité. Nous garderons ce fait à l'esprit.

[Français]

Le sénateur Gignac : Bienvenue, monsieur Routledge. C'est toujours un plaisir de vous retrouver. Ce projet de loi, qui est parrainé par notre collègue la sénatrice Rosa Galvez, qui n'est malheureusement pas avec nous aujourd'hui, puisqu'elle est à la

no doubt about that. I think we all agree and commend her on her fine work. There is a link between finance and climate change.

I would like to hear your general reaction. Before we get into the specifics, do you think it is the right approach? Are our financial institutions concerned about greater transparency? Should the approach be legislative or regulatory? To achieve the same objective then, should your work involve regulations instead of legislation?

[English]

Mr. Routilage: My fearless advice is that capital rules, capital guidelines and capital allocation should flow from a technocratic, non-legislative framework that is comprehensive across all risks in a financial system. I think it's entirely appropriate for parliamentarians to challenge OSFI and the superintendent on whether we're doing that responsibly, but my experience with risk is that managing it, particularly in the world of financial institutions, is to be done with great care, and with great care comes great empiricism that is agnostic to asset and not agnostic to relative risk.

To carry the answer further, there are legitimate concerns that our credit modelling does not capture the risks of climate change fully because climate change has not fully arrived. It has arrived in a very significant measure, I admit, but in terms of having its effects in the historic data on credit and market risk, et cetera, it hasn't fully arrived. That's why we're doing the hard work on measuring Scope 1, 2 and 3 emissions so that we can begin to adjust how we think about risk for a forward-looking analysis on climate change. That, to me, is the bank geek's way to deal with climate risk.

[Translation]

Senator Gignac: I have a second question.

Looking at the bill, it seems to be very detailed in proposing a risk weight of 1,250% for any loan or bond related to fossil fuels.

If I understand you correctly, it is not the role of legislators or parliamentarians to go into that much detail. Nonetheless, would approving such a detailed bill have unexpected consequences? What would the impact be on financing, access to capital for the Canadian economy?

COP28, est rempli de bonnes intentions. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Je crois que nous sommes tous d'accord et on salue son beau travail; la finance a un lien avec les changements climatiques.

Je voudrais avoir votre réaction à 5 000 pieds d'altitude. Avant d'entrer dans les détails, est-ce que l'approche est bonne? Est-ce qu'il y a un souci de plus grande transparence de la part de nos institutions financières? Est-ce qu'on doit adopter une approche législative ou réglementaire? Donc votre travail, pour atteindre le même objectif, devrait-il se faire au moyen de la réglementation au lieu de la législation?

[Traduction]

M. Routilage : Mon conseil sans crainte est que les règles relatives aux capitaux, les lignes directrices liées aux capitaux et l'allocation des capitaux doivent découler d'un cadre technocratique et non législatif qui couvre l'ensemble des risques d'un système financier. Je pense qu'il est tout à fait pertinent que les parlementaires demandent au Bureau du surintendant des institutions financières et au surintendant s'ils agissent de manière responsable, mais d'après mon expérience, la gestion des risques, en particulier dans le monde des institutions financières, doit être assurée avec beaucoup de prudence, et cette prudence s'accompagne d'un grand empirisme qui tient compte des actifs, mais pas du risque relatif.

Pour aller plus loin, on peut légitimement s'inquiéter du fait que nos modèles de crédit ne tiennent pas pleinement compte des risques liés au changement climatique, parce que ce dernier n'est pas encore tout à fait d'actualité. Il est présent dans une très large mesure, je l'admets, mais en termes d'effets dans les données historiques sur le crédit et le risque pour le marché, etc., il ne s'est pas encore pleinement concrétisé. C'est pourquoi nous nous efforçons de mesurer les émissions de portées 1, 2 et 3, pour commencer à adapter notre façon de concevoir le risque en vue d'une analyse prospective du changement climatique. J'estime qu'il s'agit là de la façon dont les spécialistes des banques abordent le risque climatique.

[Français]

Le sénateur Gignac : J'ai une deuxième question.

Quand je regarde le projet de loi, je trouve qu'on entre beaucoup dans les détails quand on propose des coefficients de pondération des risques de 1 250 % lorsqu'il y a des prêts et des obligations dans le domaine des combustibles fossiles.

Si je comprends bien votre réponse, ce n'est pas le rôle des législateurs ou des parlementaires d'aller autant dans le détail. Toutefois, si on retenait le projet de loi avec autant de détails, y aurait-il des conséquences inattendues? Quelles seraient les répercussions sur le financement, sur l'accès au capital pour l'économie canadienne?

I am worried because it might mean that Alberta or a sector of the economy would have difficulty securing financing from financial institutions. Correct me if I am wrong. Can you clarify this?

[English]

Mr. Routledge: Productive, profitable risks will find financing. If, by virtue of regulation, one sector, and in this case banks, pulls back from profitable risk taking, there will be other investors to fill the breach, so the notion that shifting capital risk weightings exogenously without considering the broad array of risks will materially alter investment in a protected asset class would be a difficult argument to sustain, in my view.

Senator Gignac: So I understand, a profitable company will have no problem raising money from whatever it is, Wall Street rather than Bay Street, but for Canadian banks, they will lose significant market share, let us say, in that sector?

Mr. Routledge: In that sector. Although, to clarify, oil and gas assets are really only 5% of total assets, so I don't want to overstate the impact, but yes, in that sector, that could be a very plausible outcome.

The Chair: Just to be clear, there is not a distinction between investing in the oil and gas sector whether it's for transition or for expansion?

Mr. Routledge: Yes.

The Chair: Okay. Thank you.

Mr. Routledge: Its capital flows to return.

Senator Marshall: Thank you for being here again.

I'm trying to think of how to word my question so I can get an answer. For the institutions that you regulate, do you think they're well positioned to implement this bill if this bill becomes law?

Mr. Routledge: I'm going to answer, and then I'm also going to have my colleague Stéphane Tardif answer because he's talked to them in great detail about this question.

The answer is their readiness varies. It typically varies by size and sophistication. We are going to go faster for larger institutions and slower with smaller. All our larger institutions not only face encouragement from their regulator on getting ready for climate change, but from their investors — the investors who hold their equity and their liabilities — who want to see concerted movement toward sound climate risk management because it is such a significant issue.

Je suis inquiet, parce que cela voudrait peut-être dire que l'Alberta ou qu'un secteur de l'économie aurait de la difficulté à obtenir du financement auprès des institutions financières. Corrigez-moi, si je me trompe. Pouvez-vous apporter des précisions?

[Traduction]

M. Routledge : Les risques productifs et rentables trouveront un financement. Si, en vertu de la réglementation, un secteur, en l'occurrence les banques, se retire de la prise de risques rentables, d'autres investisseurs combleront cette lacune. J'estime donc qu'il est difficile de soutenir qu'une modification exogène des pondérations du risque lié aux capitaux, sans tenir compte du large éventail de risques, modifiera sensiblement l'investissement dans une catégorie d'actifs protégée.

Le sénateur Gignac : Je comprends donc qu'une entreprise rentable pourra plus facilement lever des fonds auprès de Wall Street que de Bay Street, mais que les banques canadiennes perdront une part de marché importante dans ce secteur?

M. Routledge : Oui, dans ce secteur. Bien que, à titre de précision, les actifs pétroliers et gaziers ne représentent que 5 % du total des actifs. Je ne veux pas exagérer l'impact, mais oui, dans ce secteur, ce résultat est tout à fait plausible.

La présidente : À titre de précision, il n'y a pas de distinction entre les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz, qu'il s'agisse d'une transition ou d'une expansion?

M. Routledge : C'est exact.

La présidente : D'accord. Merci.

M. Routledge : Ses capitaux visent la rentabilité.

La sénatrice Marshall : Merci d'être à nouveau parmi nous.

J'essaie de réfléchir à la manière de formuler ma question afin d'obtenir une réponse. En ce qui concerne les institutions que vous réglementez, pensez-vous qu'elles sont bien placées pour mettre en œuvre ce projet de loi s'il est adopté?

M. Routledge : Je vais répondre, puis je demanderai à mon collègue Stéphane Tardif de poursuivre, car il a discuté de cette question en profondeur avec eux.

La réponse est que leur état de préparation varie. Il varie habituellement en fonction de leur taille et du degré de sophistication. Les grandes institutions iront plus vite et les petites, plus lentement. Toutes nos grandes institutions ne sont pas seulement encouragées par leur régulateur à se préparer au changement climatique, mais aussi par leurs investisseurs — les investisseurs qui détiennent leurs actions et leurs obligations — qui veulent voir un mouvement concerté vers une gestion saine du risque climatique parce qu'il s'agit d'un problème très important.

Stéphane, do you want to provide some colour around your discussion with our regulated constituents?

Stéphane Tardif, Managing Director, Climate Risk Hub, Office of the Superintendent of Financial Institutions: Thank you, superintendent. Thank you, senator, for the question.

I'll answer this question in this way, which is that the objectives of the bill and the differences between Guideline B-15, which is our prudential guidelines, are quite similar and somewhat complementary. I'll answer your question in this way. For example, in OSFI's Guideline B-15 — and what we have already communicated to institutions and what they're getting ready for — we already have expectations for mandatory climate transition plans, for both transition and physical risks. That expectation for transition plans also is in the bill, but we have already communicated that. We've communicated the expectations to our banks and our insurance companies to start pricing the risk and collecting the necessary data to be able to do this work. We also have expectations, similar to the bill, that institutions should do climate scenario analysis exercises at modelling 1.5-degree temperature limits by the end of the century, in accordance with the Paris Agreement. We also have that in our guideline. We have annual mandatory disclosure requirements similar to what is in the bill, and we also have expectations for senior management and the boards, which is also in the bill.

Where we differ and the one thing that we differ on is that our expectations are aligned with prudential risk management — it's about managing the risks — whereas the bill, Bill S-243, aligns all these expectations to climate-specific targets or emission-reduction targets that are issued more broadly from the government. That's sort of the only difference between the bill and OSFI's prudential guidelines.

Senator Marshall: It's close, but not quite there.

Mr. Tardif: Exactly.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: It's doing the same thing with the one exception.

Senator Marshall: Right. That's good. Thank you.

Senator Massicotte: Thank you for being with us again.

Monsieur Tardif, pouvez-vous nous donner quelques précisions sur votre discussion avec les institutions que nous réglementons?

Stéphane Tardif, directeur général, Le carrefour du risque climatique, Bureau du surintendant des institutions financières : Merci, monsieur Routledge. Merci pour votre question, sénatrice.

Je vais y répondre de la manière suivante: les objectifs du projet de loi et les différences entre la ligne directrice B-15, qui est notre ligne directrice de prudence, sont assez similaires et quelque peu complémentaires. Je répondrai à votre question de la façon suivante. Par exemple, la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières — ce que nous avons déjà communiqué aux institutions et ce à quoi elles se préparent — prévoit déjà des plans de transition climatique obligatoires, tant pour les risques de transition que pour les risques physiques. Cette attente liée aux plans de transition figure également dans le projet de loi, mais nous l'avons déjà communiquée. Nous avons demandé à nos banques et à nos compagnies d'assurance de commencer à évaluer le coût des risques et à recueillir les données nécessaires pour pouvoir effectuer ce travail. Nous attendons également des institutions, comme l'indique le projet de loi, qu'elles effectuent des exercices d'analyse de scénarios climatiques en modélisant des limites de température de 1,5 degré d'ici la fin du siècle, conformément à l'Accord de Paris. Ces mesures figurent donc également dans notre ligne directrice. Nous disposons d'exigences en matière de divulgation annuelle obligatoire semblables à celles du projet de loi, ainsi que d'attentes à l'égard de la haute direction et des conseils d'administration, ce qui est également prévu dans le projet de loi.

Il existe toutefois une différence. Nos attentes sont alignées sur la gestion prudente des risques — notre but est de gérer les risques — alors que le projet de loi S-243 aligne toutes ces attentes sur des objectifs propres au climat ou sur des objectifs de réduction des émissions qui sont émis de manière plus générale par le gouvernement. Il s'agit de la seule différence entre le projet de loi et les lignes directrices de prudence du Bureau du surintendant des institutions financières.

La sénatrice Marshall : Les dispositions sont semblables, mais pas identiques.

M. Tardif : Exactement.

La sénatrice Marshall : Merci.

La présidente : Elles sont les mêmes, à une exception près.

La sénatrice Marshall : D'accord. Parfait. Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être à nouveau parmi nous.

I find we're using a lot of words, and I want to be very clear, because otherwise we'll talk about this in six months and I will wonder what you meant. I know you're being very polite and sensitive to legislation. I know you do what you've got to do. The message I'm getting from you is there is nothing in this proposed bill — there is no problem to be corrected. You're doing what you've got to do, and, in your mind, it is adequate and, in your sense, even better than what this bill proposes. Am I correct in saying that?

Mr. Routledge: What's better than what the bill proposes?

Senator Massicotte: The current prudential practice is superior from a management point of view than the implementation of certain legislation and it's not necessary, it's not adding very much, and therefore, if that's the case, why have it?

Mr. Routledge: Let me answer that in a few ways.

The first way is we hold very firm belief that OSFI's mandate and the objects that flow from our mandate give us everything we need to regulate the financial institutions so they manage climate risk responsibly. I do not seek anything further from legislation to do that. We do not need anything further. What Parliament has given us so far to date, the OSFI Act and all the financial statutes, that is fit for the cause, and we are not seeking any other legislative powers, authorities or what have you to fulfill that part of our mandate. To our way of thinking, climate risk in our industry is a financial risk, and we've been regulating for financial risks for 38 years.

What I hope came through — and if it didn't, I'll restate so it does — is that top-down directions on how capital should be allocated in a financial institution, rendered outside this broad, comprehensive framework for risk management that we have in place, will produce unintended consequences and, in all likelihood, those won't be favourable consequences. Risk taking at a bank is a very complex exercise, particularly at larger banks. They have thousands and thousands of individual decisions to make, and they have to make it throughout their organization. A single, comprehensive, coordinated capital allocation framework, which is what our capital rule is, is the way to do that. Adding something exogenously is unlikely to produce the outcome that folks seek. Was I clear?

Senator Massicotte: I think it's quite clear, and I hope it's clear to everybody.

Je trouve que nous utilisons beaucoup de mots et je veux être très clair, car sinon nous en reparlerons dans six mois et je me demanderais ce que vous vouliez dire. Je sais que vous êtes très poli et sensible à la législation. Je sais que vous faites ce que vous devez faire. Ce que je comprends de ce que vous dites, c'est qu'il n'y a rien dans ce projet de loi, qu'il n'y a pas de problème à corriger. Vous faites ce que vous devez faire et vous estimez que ce que vous faites est adéquat et même préférable à ce que propose ce projet de loi. Est-ce que je me trompe?

M. Routledge : Quel aspect est préférable à ce que propose le projet de loi?

Le sénateur Massicotte : La pratique actuelle est préférable, du point de vue de la gestion, à la mise en œuvre de certaines lois. Leur mise en œuvre n'est pas nécessaire, elle n'apporte pas grand-chose, et si c'est le cas, pourquoi la conserver?

M. Routledge : Permettez-moi de répondre à cette question de plusieurs manières.

Tout d'abord, nous sommes fermement convaincus que le mandat du Bureau du surintendant des institutions financières et les objectifs qui en découlent nous donnent tout ce dont nous avons besoin pour réglementer les institutions financières afin qu'elles gèrent le risque climatique de manière responsable. Je n'attends rien de plus de la part de la législation pour le faire. Nous n'avons besoin de rien de plus. Ce que le Parlement nous a donné jusqu'à présent, la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières et toutes les lois financières, suffit à la réalisation de notre tâche. Nous ne cherchons pas à obtenir d'autres pouvoirs législatifs, autorités ou autres pour remplir cette partie de notre mandat. Nous pensons que le risque climatique, dans notre secteur, est un risque financier, et nous réglementons les risques financiers depuis 38 ans.

Ce qui, je l'espère, est ressorti de mes propos — et si ce n'est pas le cas, je le répéterai afin que cela ressorte —, c'est que des directives imposées d'en haut concernant la manière dont les capitaux doivent être affectés dans une institution financière et données en dehors du cadre large et complet de gestion des risques que nous avons mis en place produiront des conséquences imprévues et, selon toute vraisemblance, ce ne seront pas des conséquences favorables. La prise de risques dans une banque est un exercice très complexe, en particulier dans les grandes banques. Elles ont des milliers et des milliers de décisions distinctes à prendre, et elles doivent les prendre dans l'ensemble de leur organisation. Un cadre unique, complet et coordonné d'affectation des fonds, qui est notre règle en matière d'affectation des capitaux, est notre façon de prendre des risques. Il est peu probable que l'ajout d'un élément exogène produise le résultat escompté. Ai-je été clair à ce sujet?

Le sénateur Massicotte : Je pense que c'est assez clair, et j'espère que c'est clair pour tout le monde.

Having said that, apparently some countries or some central banks see value from such legislation or see a benefit, because they've enacted it. Why would their case be so significantly different than ours?

Mr. Routledge: Of our G7/G20 peers, that's pretty rare, and where it exists, I suspect it's fairly soft. In other words, I suspect the supervisor will have some discretion in applying that.

What I will say is some countries started earlier than OSFI, and they're further ahead, and it appears like they're doing more than what OSFI is doing or something that OSFI isn't doing. I would say their regulatory approach and their systems are a year or two more mature than we are. As you see OSFI move up our own learning curve and the industry move up the learning curve, you'll find those differences aren't quite as stark.

[Translation]

Senator Bellemare: I read your bill regarding guideline B-15. I have two questions, including one about B-15.

Does guideline B-15 encourage or could it encourage financial institutions to respond to your guidelines by reducing assurances, that is, reducing risks by saying, "we no longer insure that"?

My second question is as follows. In clause 9 of Bill S-243, the bill states the following:

6 (1) The Superintendent has the powers, duties and functions assigned to them by the Acts referred to in the schedule to this part — and the *Climate-Aligned Finance Act* — [...]

You have partly answered my question, but will the Climate-Aligned Finance Act have an impact on insured or insurable risks? How exactly would that work?

First, would guideline B-15 reduce the risk by reducing the insurable portion? Secondly, does adding the Climate-Aligned Finance Act to your mandate have the same effect? What is the effect, specifically?

Mr. Routledge: I will let my colleague Mr. Tardif take the first part of the question.

Mr. Tardif: Thank you for your question, senator.

Cela dit, il semble que certains pays ou certaines banques centrales voient la valeur d'une telle mesure législative ou y voient un avantage, puisqu'ils l'ont promulguée. Pourquoi leur cas serait-il si différent du nôtre?

M. Routledge : Parmi nos pairs du G7 ou du G20, cette promulgation est assez rare, et lorsqu'une telle mesure législative existe, je soupçonne qu'elle est assez souple. En d'autres termes, je pense que le superviseur aura une certaine marge de manœuvre dans l'application de cette mesure.

Ce que je dirais, c'est que certains pays ont commencé plus tôt que le BSIF, qu'ils sont plus avancés et qu'il semble prendre plus de mesures que le BSIF ou qu'ils prennent des mesures que le BSIF ne prend pas. Je dirais que leur approche réglementaire et leurs systèmes ont un an ou deux d'avance sur les nôtres. À mesure que le BSIF progressera dans sa propre courbe d'apprentissage et que l'industrie progressera dans la sienne, vous constaterez que les différences ne seront plus aussi marquées.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'ai lu votre projet de loi sur la ligne directrice B-15. J'ai deux questions, dont une sur B-15.

Dans le cadre de la ligne directrice B-15, est-ce que les institutions financières sont ou pourraient être incitées à répondre à vos lignes directrices en réduisant les assurances, c'est-à-dire en réduisant les risques qui sont assurés en disant : « on n'assure plus cela »?

Ma deuxième question est la suivante. Dans le projet de loi S-243, à la page 25, article 9, on ajoute ce qui suit à votre loi :

6 (1) Le surintendant exerce les attributions que lui confèrent les lois mentionnées à l'annexe de la présente partie — et la *Loi sur la finance alignée sur le climat* — [...]

Vous avez un peu répondu à la question, mais est-ce que cette Loi sur la finance alignée sur le climat aurait un impact sur les risques assurés ou assurables? Comment cela se ferait-il, concrètement?

Premièrement, est-ce que la ligne directrice B-15 réduirait les risques en réduisant la portion des choses qui peuvent être assurées? Deuxièmement, en ajoutant la Loi sur la finance alignée sur le climat à votre mandat, est-ce que cela a le même effet? Qu'est-ce que cela fait, concrètement?

M. Routledge : Je vais passer la parole à mon collègue M. Tardif pour la première partie de la question.

M. Tardif : Merci, sénatrice, de votre question.

The short answer is that guideline B-15 is neutral with respect to the colour of risks. In other words, whether risks are red, yellow or green, or whether they are assets, the guideline is neutral.

The guideline is sensitive to risk level, however. In other words, institutions are expected to manage risks, regardless of whether the risk is in a sector that may have a higher climate risk. Guideline B-15 is neutral.

That is a decision that insurers and banks will have to make according to their risk assessment, and that they will face in the future with regard to climate change.

Senator Bellemare: I think I understand. What about the second part of the question?

[English]

Mr. Routledge: You're talking about clause 9, Part 3, Capital Adequacy?

Senator Bellemare: Page 25 of Bill C-243.

Mr. Routledge: I'm at a different section.

[Translation]

Mr. Tardif, can you answer the question?

Mr. Tardif: Senator, could you repeat the question?

Senator Bellemare: My question is as follows. It pertains to clause 9 of Bill S-243, on page 25: the general role of the superintendent. In the bill, this clause amends subclause 6 (1), which pertains to the general role of the superintendent. It adds the following:

[English]

It adds to the "Duties, powers and functions of the Superintendent."

The Superintendent has the powers, duties and functions assigned to them by the Acts referred to in the schedule to this Part — ...

The bill adds:

... and the Climate-Aligned Finance Act — and shall examine into and report to the Minister from time to time on all matters connected with the administration of the provisions of those Acts except those that are consumer provisions as defined in section 2 of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*.

La réponse courte est que le traitement de la ligne directrice B-15 est neutre par rapport à la couleur des risques. En d'autres mots, que les risques soient bruns, verts ou jaunes, ou que ce soient des actifs, la ligne directrice est neutre.

Cependant, la ligne directrice est sensible au niveau du risque. En d'autres mots, on s'attend à ce que les institutions gèrent les risques, peu importe que le risque soit dans un secteur possiblement à plus haut risque en matière de climat. La ligne directrice B-15 est neutre.

C'est une décision que les assureurs et les banques devront prendre selon leur estimation des risques, auxquels ils vont faire face relativement aux changements climatiques dans le futur.

La sénatrice Bellemare : Je pense que je comprends. Qu'en est-il de la deuxième partie de la question?

[Traduction]

M. Routledge : Vous parlez de l'article 9 de la partie 3 intitulé « Suffisance du capital »?

La sénatrice Bellemare : Je parle de la page 25 du projet de loi C-243.

M. Routledge : Je regarde un article différent.

[Français]

Monsieur Tardif, pouvez-vous répondre à la question?

M. Tardif : Sénatrice, pouvez-vous répéter votre question?

La sénatrice Bellemare : Ma question est la suivante. Elle porte sur un article du projet de loi S-243, à la page 25 — l'article 9. C'est le rôle général du surintendant. Cet article a pour but d'amender, dans votre loi, le paragraphe 6 (1), qui traite du rôle général du surintendant. On y ajoute la chose suivante :

[Traduction]

Le projet de loi apporte des précisions au « Rôle général » du surintendant.

Le surintendant exerce les attributions que lui confèrent les lois mentionnées à l'annexe de la présente partie —...

Le projet insère ce qui suit :

...et la *Loi sur la finance alignée sur le climat* —; il étudie toutes les questions liées à leur application et en fait rapport au ministre, sauf en ce qui a trait aux dispositions visant les consommateurs au sens de l'article 2 de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

[Translation]

In adding this part to your mandate, how will the Climate-Aligned Finance Act interact with or specifically interfere with your guideline B-15 and the way you will operate?

Mr. Tardif: Superintendent, I will begin and you can answer the question about our mandate.

Senator, under guideline B-15, our objective and work relating to climate are strictly prudential. Right now, it is really a question of ensuring that financial institutions understand, assess, manage and disclose their climate-related risks.

We think that is the best approach to climate risks because they can have various impacts on the many financial institutions subject to federal regulations.

[English]

Superintendent, would you like to talk about the mandate?

Mr. Routledge: Yes. This paragraph would oblige the superintendent — it doesn't have a time here, but I assume it will be annually — to report to the minister on financial institutions' compliance with the Climate-Aligned Finance Act. In effect, I would be telling the minister, "Here's what's in the Climate-Aligned Finance Act, and here is what the institutions have done. Here are the institutions that are compliant, and here are the institutions that are not compliant." By virtue of that, OSFI would be obliged to ensure the institutions were taking all available actions to come into compliance with the Climate-Aligned Finance Act.

The Chair: Does that change your mandate?

Mr. Routledge: It wouldn't change our mandate, but it would change our deliverables to the minister, and we would have to resource up for it.

Senator Yussuff: Thank you for being here.

I have a number of questions. It's a chicken and egg question. Banks are always in the business of managing risk. That's what they do. They make loans, and they have some assumptions about the repayment and whether or not the client could meet that obligation. We are still a resource economy, to a large extent. We haven't got out of the business yet. The oil and gas sector are a critical part. This bill will have some direct impact, given where the risks are in the country. It's in the West. For the banks, essentially, 5% of their assets are in this particular area. This will have a major impact on their ability to continue to lend in those particular sectors. That is going to be weighed much higher in regard to its risks. Am I right in that assumption?

[Français]

En ajoutant cette partie, la Loi sur la finance alignée sur le climat, à votre mandat, comment cela vient-il jouer ou interférer concrètement avec votre ligne directrice B-15 et la façon dont vous allez fonctionner?

M. Tardif : Monsieur le surintendant, je vais commencer à répondre et vous pourrez répondre à la question sur le mandat.

Sénatrice, en vertu de la ligne directrice B-15, notre objectif et notre travail sur le climat sont exclusivement prudeniels. Actuellement, il s'agit vraiment de s'assurer que les institutions financières comprennent, mesurent, gèrent et divulguent leurs risques liés au climat.

Nous pensons que c'est la meilleure approche envers les risques climatiques parce qu'ils peuvent avoir différents impacts sur toutes les différentes institutions financières assujetties à la réglementation fédérale.

[Traduction]

Monsieur le surintendant, aimeriez-vous parler du mandat?

M. Routledge : Oui. Cet alinéa obligerait le surintendant — il n'y a pas de calendrier indiqué ici, mais je suppose que ce serait une fois par an — à faire rapport au ministre du respect de la Loi sur la finance alignée sur le climat par les institutions financières. En fait, je dirais au ministre : « Voici ce qu'indique la Loi sur la finance alignée sur le climat, et voici ce que les institutions ont fait. Voici les institutions qui respectent la loi et celles qui ne la respectent pas ». De ce fait, le BSIF serait tenu de s'assurer que les institutions prennent toutes les mesures possibles pour se conformer à la Loi sur la finance alignée sur le climat.

La présidente : Cela changerait-il votre mandat?

M. Routledge : Cela ne changerait rien à notre mandat, mais cela modifierait les produits que nous devons livrer au ministre, et nous serions forcés d'accroître nos ressources pour livrer ces produits.

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie de votre présence.

J'ai un certain nombre de questions à vous poser. C'est le paradoxe de la poule et de l'œuf. Les banques ont toujours pour mission de gérer les risques. C'est ce qu'elles font. Elles accordent des prêts et émettent des hypothèses quant à leur remboursement et quant à la capacité des clients à faire face à leurs obligations. Notre économie est encore, dans une grande mesure, fondée sur les ressources. Nous ne sommes pas encore sortis de ce secteur. Le secteur pétrolier et gazier est un élément essentiel. Le projet de loi aura une incidence directe sur ce secteur, compte tenu de la région où les risques sont concentrés dans notre pays, c'est-à-dire dans l'Ouest canadien. Essentiellement, 5 % des actifs des banques se trouvent dans

Mr. Routledge: Different capital allocation rules impact risk taking at banks. If you, generally speaking, increase a capital allocation to a particular asset, banks will either have to charge more for that loan to get the return they want or use the capital elsewhere and make different loans.

Senator Yussuff: In regard to the disclosure requirements under B-15, how prescriptive are they in how that message comes across in the banks' reporting to their shareholders?

Mr. Routledge: Stéphane Tardif, disclosure on B-15.

Mr. Tardif: Thank you, superintendent.

Mr. Routledge: How significant are they?

Mr. Tardif: Senator, the expectations in OSFI's disclosure requirements are aligned with international and domestically accepted standards, such as the Task Force on Climate-related Financial Disclosures. We're currently updating those requirements to align with the recently released international sustainability standards from the IFRS. Financial institutions, including banks and insurance companies, are, in many instances, already aligning their public disclosures with these frameworks. Many of them have voluntarily been disclosing along these frameworks.

What guideline B-15 tried to do is simply provide a level of standardization across all of our financial institutions to meet that minimum requirement, that is, not just certain institutions that were doing it voluntarily, but now it's mandatory. We now have disclosure requirements around strategy setting, transition plans, the role of the boards and Scope 1, Scope 2 and Scope 3. Those are actual quantifiable metrics that institutions will have to start calculating and which many have already started doing.

The short answer to your question is they're not new requirements. These are requirements that have been well promulgated and well understood within the financial services industry, domestically and globally. I hope that answers your question.

cette région. Cela aura une incidence majeure sur leur capacité à continuer d'accorder des prêts aux entreprises de ces secteurs particuliers. Les risques que présentent ces entreprises seront comparativement beaucoup plus importants. Ai-je raison d'avancer cette hypothèse?

M. Routledge : Les différentes règles qui régissent l'affectation des capitaux dans les banques ont des répercussions sur leur prise de risques. En règle générale, si les banques affectent davantage de capitaux à un actif particulier, elles devront soit imposer un taux d'intérêt plus élevé pour ce prêt afin d'obtenir le rendement qu'elles souhaitent, soit utiliser les capitaux ailleurs et accorder d'autres prêts.

Le sénateur Yussuff : En ce qui concerne les obligations de communiquer des informations financières prévues par la ligne directrice B-15, dans quelle mesure sont-elles prescriptives quant à la manière dont le message est transmis dans les rapports que les banques établissent à l'intention de leurs actionnaires?

M. Routledge : Stéphane Tardif, en ce qui concerne les obligations de communiquer des informations financières prévues par la ligne directrice B-15...

M. Tardif : Merci, monsieur le surintendant.

M. Routledge : ... à quel point sont-elles exigeantes?

M. Tardif : Sénateur, les obligations du BSIF en matière de communication des informations financières sont conformes aux normes internationales et nationales reconnues, telles que celles du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Nous sommes en train de mettre à jour ces exigences afin qu'elles coïncident avec les normes internationales de développement durable récemment publiées qui font partie des IFRS. Dans de nombreux cas, les institutions financières, y compris les banques et les compagnies d'assurance, harmonisent déjà leurs informations publiques avec ces cadres, et bon nombre d'entre elles le font volontairement.

Ce que la ligne directrice B-15 tente de faire, c'est simplement de fournir à l'ensemble de nos institutions financières un niveau de normalisation pour répondre à cette exigence minimale. Il ne s'agit plus seulement de certaines institutions qui le font volontairement; c'est maintenant obligatoire. Nous avons maintenant des obligations de communiquer la définition de notre stratégie, nos plans de transition, le rôle de nos conseils d'administration et les portées 1, 2 et 3. Ces portées sont des paramètres quantifiables que les institutions devront commencer à calculer, ce que bon nombre d'entre elles ont déjà commencé à faire.

La réponse courte à votre question, c'est qu'il ne s'agit pas de nouvelles obligations. Ce sont des obligations qui ont été bien promulguées et bien comprises par le secteur des services financiers, à l'échelle nationale et mondiale. J'espère que cela répond à votre question.

Senator Yussuff: Somewhat. I mean, I didn't get how prescriptive they have to be.

Mr. Tardif: Sorry. There are prescriptions in Guideline B-15, specifically with regard to the quantifiable metrics. Scope 1, Scope 2 and Scope 3 are prescriptive, but they're standards across the globe.

Senator Yussuff: In the federal jurisdiction, we've got a lot of pensions, for which you're the regulator. We don't have insurance companies that are regulated federally because they're provincial, to a large extent. It depends on where they're registered. Maybe you could clarify it for me. What degree of oversight do you have over insurance companies? How much is that? Similarly, what oversight do you have on federal pension plans within your jurisdiction in regard to climate risk?

Mr. Routledge: You're right that there are many provincial insurers. We oversee life insurers and P&C insurers, property and casualty. That's probably over 90% of the market. There are a few exceptions, but we're the norm. All insurers are subject to B-15.

We regulate about 20% of private sector pension plans in Canada. It's about 1,200. Most of them are quite small. B-15 does not apply to them. Through our supervision, we will encourage them to measure this risk, as it could affect the value of their assets, just like bank assets, but to be clear, B-15 does not apply to pension plans.

Senator Yussuff: As you know, the country has set two targets. We've got 2030 targets in terms of climate achievements, and there's 2050 targets. Does that in any way influence you in the context of your mandate and how you look at your requirement that banks and insurance companies and others have to obligate themselves in that reality? I realize it's a tall order because this is a challenge that we haven't yet achieved, but this is an objective that we would like to achieve as a country.

Mr. Routledge: The way public target setting would get into our supervision of the institutions would be that those institutions, particularly systematically important, our larger, internationally active institutions, make statements. They belong to the GFANZ, or Glasgow Financial Alliance for Net Zero. They've committed publicly to net zero 2050, so if they fail to follow through on those commitments, that is a reputation risk. They rely in part on their reputations to help them raise debt and

Le sénateur Yussuff : Dans une certaine mesure. J'entends par là que je n'ai pas compris à quel point elles doivent être prescriptives.

M. Tardif : Je suis désolé. La ligne directrice B-15 comprend des prescriptions, notamment en ce qui concerne les mesures quantifiables. Les portées 1, 2 et 3 sont prescriptives, mais il s'agit de normes applicables dans le monde entier.

Le sénateur Yussuff : À l'échelle fédérale, le BSIF est l'organisme de réglementation pour un grand nombre de régimes de retraite. Les compagnies d'assurance ne sont pas réglementées par le gouvernement fédéral parce qu'elles sont en grande partie provinciales. Tout dépend de l'endroit où elles sont enregistrées. Vous pourriez peut-être m'éclairer à cet égard. Quel degré de contrôle exercez-vous sur les compagnies d'assurance? Quel est au juste ce degré? De même, quel contrôle exercez-vous sur les régimes de retraite fédéraux, qui relèvent de votre compétence, en ce qui concerne le risque climatique?

M. Routledge : Vous avez raison de dire qu'il y a de nombreuses compagnies d'assurance provinciales. Nous supervisons les compagnies d'assurance-vie et les compagnies d'assurance multirisque, c'est-à-dire celles qui assurent des biens et des risques divers. Cela représente probablement plus de 90 % du marché. Il y a quelques exceptions, mais nous représentons la norme. Tous les assureurs sont assujettis à la ligne directrice B-15.

Nous réglementons environ 20 % des régimes de retraite du secteur privé au Canada. Cela représente environ 1 200 régimes. La plupart d'entre eux sont très limités. La ligne directrice B-15 ne s'applique pas à eux. Dans le cadre de notre surveillance, nous les encouragerons à mesurer le risque climatique, car il pourrait faire fluctuer la valeur de leurs actifs, tout comme la valeur des actifs bancaires, mais pour être clair, la ligne directrice B-15 ne s'applique pas aux régimes de retraite.

Le sénateur Yussuff : Comme vous le savez, notre pays s'est fixé deux cibles. Nous avons des objectifs en matière de réalisations climatiques à atteindre d'ici 2030, et des objectifs à atteindre d'ici 2050. Cela a-t-il, d'une manière ou d'une autre, une influence sur vous dans le contexte de votre mandat et dans la manière dont vous envisagez l'obligation pour les banques, les compagnies d'assurance et d'autres de tenir compte de cette réalité? J'ai conscience qu'il s'agit d'une tâche ardue parce que c'est un pari que nous n'avons pas encore gagné, mais c'est un objectif que nous aimerions que notre pays atteigne.

M. Routledge : La façon dont nous pourrions superviser les objectifs publics établis par les institutions consisterait à faire en sorte que nos plus grandes institutions actives au niveau international et particulièrement importantes sur le plan systémique fassent des déclarations. Elles sont membres de la GFANZ, ou Glasgow Financial Alliance for Net Zero, et elles se sont engagées publiquement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Si elles ne respectent pas ces engagements, leur réputation

equity financing as part of their normal business operations. To the extent they were to make commitments and then not fulfill them, we would consider that to be a serious reputation risk. We would hopefully — and if I have anything to say about it, urgently and early — oblige the board of directors of a particular institution to address deteriorating reputation risk, taking a bilateral approach to that.

Senator Ringuette: Most of my questions have been answered, except maybe a bit further information. From your analysis of the institutions that you're supervising and making sure that they report their risk, in the last three to five years, have you seen a shift from them investing in the climate change emitters' industry and so on to clean technology developers, installation and so on? Have you seen a shift?

Mr. Routledge: A shift in loan portfolios?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Routledge: To be honest, I would have to look into it to confirm this — I'm happy to come back and give you some more data — but my instinct is not materially. Financial institutions, again, are risk takers. A marginal dollar of risk goes to its most profitable uses. Some institutions have made a concerted effort to build up their participation in new energy development, and I think that's intelligent risk taking because I think the economy will move in that way. But if you're asking me big picture whether loan portfolios in composition have shifted in a way that was material, no. Loan portfolios don't shift materially in two or three years; they shift materially over a decade. If you were to ask me that question in a decade, I think my answer would be different.

Senator Ringuette: I don't know if I'll be here in a decade. From my perspective, that is sad, because it's a collective responsibility to move to clean technology, and Canadian financial institutions are part of our collective. What kind of message can we send?

Mr. Routledge: I think the institutions that we regulate would agree with you on the collective responsibility to finance a transition toward non-greenhouse gas emitting energy sources. I think they would point to banking teams that are hard at work on just that. If, by my earlier comments, you took that they're not taking this seriously, then I think I've misspoken. Having said

risque d'être entachée. Elles comptent en partie sur leur réputation pour les aider à obtenir du financement par emprunt et par actions capitaux propres dans le cadre de leurs activités commerciales normales. Si elles devaient prendre des engagements et ne pas les respecter, nous considérerions qu'il s'agit là d'un risque sérieux pour leur réputation. Avec un peu de chance — et de manière urgente et rapide si j'avais mon mot à dire à ce sujet —, nous obligerions le conseil d'administration d'une institution donnée à remédier à la détérioration des risques liés à sa réputation, en adoptant une approche bilatérale à cet égard.

La sénatrice Ringuette : La plupart de mes questions ont reçu une réponse, à l'exception peut-être d'un complément d'information. D'après votre analyse des institutions que vous supervisez et dont vous vous assurez qu'elles déclarent leurs risques, avez-vous constaté, au cours des trois à cinq dernières années, que les investissements passaient du secteur des émetteurs de gaz à effet de serre aux développeurs de technologies propres, d'installations propres, et cetera. Avez-vous observé une évolution à cet égard?

M. Routledge : Un changement dans les portefeuilles de prêts?

La sénatrice Ringuette : Oui.

M. Routledge : Pour être honnête, il faudrait que je me penche sur la question pour le confirmer — je serais ravi de comparaître de nouveau devant vous pour vous fournir plus de données à ce sujet —, mais mon instinct me dit que ce n'est pas le cas. Je précise encore une fois que les institutions financières sont des preneuses de risques. Chaque dollar de risque est utilisé de la manière la plus rentable. Certaines institutions ont fait un effort concerté pour accroître leur participation au développement de nouvelles énergies, et j'estime que c'est une prise de risques intelligente, car je crois que l'économie évoluera dans ce sens. Mais si vous me demandez si la composition des portefeuilles de prêts a évolué de manière substantielle, je vous réponds que non. Les portefeuilles de prêts ne changent pas de manière substantielle en deux ou trois ans; ils changent de manière substantielle au cours d'une dizaine d'années. Si vous deviez me poser cette question dans 10 ans, je pense que ma réponse serait différente.

La sénatrice Ringuette : Je ne sais pas si je serai encore là dans 10 ans. Personnellement, je trouve cela triste, car le passage à des technologies propres est une responsabilité collective, et les institutions financières canadiennes font partie de cette collectivité. Quel message pouvons-nous leur envoyer?

M. Routledge : Je pense que les institutions que nous réglementons partageraient votre avis en ce qui concerne la responsabilité collective de financer une transition vers des sources d'énergie qui n'émettent pas de gaz à effet de serre. Je pense qu'elles désigneraient des équipes bancaires qui travaillent d'arrache-pied dans ce sens. Si mes commentaires précédents

that, the honest response to your question on whether loan portfolios and composition have materially shifted is not yet. That's going to take some time. It's probably not availability of capital or willingness of banks to loan; it's availability of opportunities to loan profitably and successfully.

The Chair: I think it goes to the numbers we started out with at the beginning, which is if it's an ESG performance report, they are targeting that. It's just hard to have the breakdown in terms of what's going to traditional versus —

Mr. Routledge: To set those numbers in context, the Canadian banking system is \$8 trillion in assets. I look at materiality from that perspective.

Senator Ringuette: What would be the benchmark of materiality?

Mr. Routledge: I would have to think about that.

Senator Coyle: I'm here at the committee representing Senator Miville-Dechêne. I'm sorry I missed the beginning of your remarks. You must have started a couple of minutes early because I was right on the dot. I'm sorry the sponsor of the bill is not here because I would like to hear what her questions for you would be.

I have several questions, and I'll try to respect the time. First, when Senator Galvez was doing all of the background work to develop this bill — she did a lot of work, which is clear — did she meet with you and/or your colleagues? If so, what kind of guidance did you provide at that time?

Mr. Routledge: I'm not sure where in the development of the bill it occurred, but Stéphane met with her.

Senator Coyle: Maybe Stéphane could answer.

Mr. Tardif: Thank you for the question, senator.

Yes, we met with Senator Galvez and her team approximately 14 or 15 months ago. We had an hour conversation with her about the proposals and the work that we were doing at the office

vous ont porté à croire qu'ils ne prennent pas cette responsabilité au sérieux, alors je pense m'être mal exprimé. Cela dit, la réponse honnête à votre question de savoir si les portefeuilles de prêts et leur composition ont sensiblement évolué, c'est que cela ne s'est pas encore produit. Cette évolution prendra un certain temps. Ce n'est probablement pas la disponibilité des capitaux ou la volonté des banques de prêter qui est en cause, mais plutôt le manque de possibilités d'accorder des prêts de ce genre de façon rentable et fructueuse.

La présidente : Je pense que cela rejoint les chiffres que nous avons présentés au début, à savoir que si c'est lié à un rapport du rendement environnemental, social et de gouvernance, ils le ciblent. Il est simplement difficile d'obtenir la ventilation des capitaux qui sont investis dans des activités traditionnelles par rapport à...

M. Routledge : Pour replacer ces chiffres dans leur contexte, le système bancaire canadien dispose de 8 billions de dollars d'actifs. C'est dans cette perspective que j'envisage l'importance relative des fonds que les banques investissent.

La sénatrice Ringuette : Quel serait le point de référence en matière d'importance?

M. Routledge : Il faudrait que je réfléchisse à cela.

La sénatrice Coyle : J'assiste à la séance en tant que représentante de la sénatrice Miville-Dechêne. Je suis désolée d'avoir manqué le début de votre déclaration. Vous avez dû commencer votre déclaration quelques minutes plus tôt que prévu, car j'ai commencé à participer à la réunion à l'heure pile. Je regrette que la marraine du projet de loi ne soit pas présente, car j'aurais aimé entendre les questions qu'elle vous aurait posées.

J'ai plusieurs questions à vous poser, et je vais essayer de respecter le temps qui nous est imparti. Tout d'abord, lorsque la sénatrice Galvez a réalisé tout le travail de fond nécessaire à l'élaboration de ce projet de loi — et il est évident qu'elle a travaillé à cette élaboration avec acharnement —, vous a-t-elle rencontré, vous ou vos collègues? Dans l'affirmative, quels conseils lui avez-vous donnés à ce moment-là?

M. Routledge : Je ne sais pas exactement à quelle étape de l'élaboration du projet de loi cela s'est produit, mais M. Tardif l'a rencontrée.

La sénatrice Coyle : M. Tardif pourrait peut-être répondre à la question.

M. Tardif : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Oui, nous avons rencontré la sénatrice Galvez et son équipe il y a environ 14 ou 15 mois. Pendant une heure, nous avons discuté avec elle des propositions et du travail que nous

in terms of addressing some of the concerns, but from our mandate and from our perspective. We did meet with her is the short answer.

Senator Coyle: Did you offer any guidance?

Mr. Tardif: Guidance is a big word. We don't interject ourselves into the legislative process, so it was really about clarifying OSFI's role and the work that we were doing. We were responding to her questions in that sense.

It's coming back to me now that the one thing we did spend quite a bit of time on with her was talking about capital requirements and trying to explain the nuances in capital rules, that there are different capital rules for banks, for insurance companies, for life and P&C insurance, because she had proposed this standard 1250% risk way charge, and we were trying to explain to her the nuances of that and the complications of that. That was a detailed question that we had with her.

Senator Coyle: Thank you for the help that you provided to her on that.

I want to pick up on some of the questions that were being posed by Senator Ringuette and Senator Yussuff. You described the slow, kind of glacial moves, and we know the glaciers are melting and we need more than glacial moves. This bill is clearly intended to accelerate. You've told us that things are moving and you are meeting international standards. What would it take, if not a bill like this, to accelerate that shift that you yourself have described as not going to happen in the next couple of years, that's for sure, or maybe a decade? In your opinion, with your wonderful expertise, what would that take?

Mr. Routledge: Over time, as businesses take risks from non-greenhouse gas emitting energy sources, as businesses take more risks, financial institutions will be there to finance that willingly. What would induce businesses to take more risks in that sector? There's a whole array of policy ideas that you could put in place to advantage them, and we use those policy ideas in other places. I'm not here to recommend policy to the government, so I'm probably not going to advance that, but one area that we're really excited about that will help us do our job better in terms of thinking about the benefits and the relative risks of green assets would be a national taxonomy, which I believe the Sustainable Financial Action Council is working hard on.

réalisons au bureau pour répondre à certaines de ces préoccupations, mais dans le cadre de notre mandat et de notre point de vue. En bref, nous l'avons rencontrée.

La sénatrice Coyle : Lui avez-vous donné des conseils?

M. Tardif : Le mot « conseil » est lourd de sens. Nous ne nous immisçons pas dans le processus législatif. Il s'agissait donc vraiment de clarifier le rôle du BSIF et le travail que nous accomplissons. C'est en ce sens que nous avons répondu à ses questions.

Il me revient maintenant que la seule question que nous avons passé pas mal de temps à aborder avec elle, c'était les exigences de fonds propres. Nous avons tenté de lui expliquer les nuances des règles de fonds propres, de lui faire comprendre qu'il y a des règles de fonds propres pour les banques, pour les compagnies d'assurance-vie et pour les compagnies d'assurance multirisque, parce qu'elle proposait cette charge standard de 1 250 % pour les risques, et nous essayions de lui expliquer les nuances et les complications de cette charge. C'est une discussion détaillée que nous avons eue avec elle.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie de l'aide que vous lui avez apportée à ce sujet.

Je voudrais revenir sur certaines des questions posées par les sénateurs Ringuette et Yussuff. Vous avez décrit l'évolution lente et en quelque sorte glaciaire des pratiques, mais nous savons que les glaciers fondent et que nous avons besoin que les pratiques évoluent plus rapidement que les glaciers. Ce projet de loi vise clairement à accélérer les choses. Vous nous avez dit que les choses bougent et que vous respectez les normes internationales. Quelles mesures faudrait-il prendre, si ce n'est la présentation d'un projet de loi comme celui-ci, pour accélérer cette évolution qui, selon vos propres dires, ne se produira certainement pas au cours des deux ou trois prochaines années, mais peut-être dans une décennie? Compte tenu de vos excellentes compétences dans ce domaine, que pensez-vous qu'il faudrait faire pour faire évoluer les pratiques?

M. Routledge : Au fil du temps, si les entreprises prennent des risques avec des sources d'énergie sans émissions, si les entreprises prennent plus de risques, les institutions financières seront là pour les financer sans se faire tordre le bras. Qu'est-ce qui inciterait les entreprises à prendre plus de risques dans ce secteur? Sur le plan des politiques, il existe toute une série d'approches que nous pourrions mettre en place pour les encourager à le faire. Nous utilisons ces approches dans d'autres domaines. Je ne suis pas ici pour recommander des politiques au gouvernement, je ne vais donc probablement pas en dire plus là-dessus. Toutefois, un domaine qui nous intéresse vraiment et qui nous aidera à mieux réfléchir aux risques et avantages relatifs aux actifs verts serait l'établissement d'une taxonomie nationale. Je crois d'ailleurs que le Conseil d'action en matière de finance durable travaille beaucoup à la mise en place cette taxonomie.

Taxonomy is a big word but really means an agreement about where relative utility lies in terms of different types of investments. By utility, I mean utility toward shifting the economy toward not using greenhouse gas emitting energy sources. If we had that standard, I think that would be a powerful inflection point, a “TSN Turning Point,” if you will, where lenders and borrowers would have a shared agreement over where productive assets might lie in the future, and then you might see an inflection point in terms of allocation of capital to that sector of the economy. I don’t want to oversell it, and it’s not everything, but in very complex markets, standards are often the foundation that unleashes growth.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Petten: I’m thinking about the bill, and I’m wondering if the Canadian banks or the pension plans and financial institutions have emission targets. If so, are they reconciled with financial targets?

Mr. Tardif: Thank you, senator.

Some of the larger banks and insurance companies have voluntarily joined organizations like the Glasgow Financial Alliance for Net Zero, or the Net-Zero Insurance Alliance. These are UN-convened, global frameworks where they are voluntarily committing to reducing the emission profiles of their portfolios. The short answer to your question is yes, and these are voluntary.

Have they made their way into the financial statements yet? No. They are reported in their ESG reports and their net-zero climate reports, but these reports are outside of the financial statements. They are not subject to assurance or independent assurance at this point simply because the accounting profession hasn’t yet adopted sustainability reporting standards. That industry is slowly catching up.

The short answer is that large institutions have made commitments to reducing their emissions and their financed emissions, and that will be coming through in things like Scope 3 emission reporting, but they are not part of the audited financial statements at this stage. Does that help answer the question?

Senator Petten: Yes, thank you.

Le mot « taxonomie » est un grand mot, certes, mais il s’agit en fait d’un accord sur l’utilité relative des différents types d’investissements. Par utilité, j’entends la capacité de faire évoluer l’économie vers la non-utilisation de sources d’énergie émettrices de gaz à effet de serre. La mise en place de cette norme serait à mon avis un moment charnière. Je crois qu’elle agirait comme un puissant catalyseur, si vous voulez, qui créerait une situation où les prêteurs et les emprunteurs pourraient s’entendre sur la localisation des actifs productifs en amont. Vous verriez donc un point d’inflexion pour ce qui est de l’allocation de capitaux à ce secteur de l’économie. Je ne veux pas en faire trop, et ce n’est pas tout, mais dans des marchés très complexes, les normes sont souvent le fondement qui libère la croissance.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie.

La sénatrice Petten : Je réfléchis au projet de loi et je me demande si les banques, les régimes de retraite et les institutions financières de notre pays ont des objectifs en matière d’émissions. Dans l’affirmative, ces objectifs sont-ils compatibles avec les objectifs financiers?

M. Tardif : Merci, sénatrice.

Certaines des plus grandes banques et compagnies d’assurance se sont volontairement jointes à des organismes comme la Glasgow Financial Alliance for Net Zero ou la Net-Zero Insurance Alliance. Il s’agit d’initiatives de portée internationale qui œuvrent sous l’égide des Nations unies, et dans le cadre desquelles les institutions peuvent s’engager de leur propre gré à améliorer les profils de leurs portefeuilles en matière d’émissions. La réponse courte à votre question est oui, et ces engagements sont volontaires.

Ces participations sont-elles intégrées à leurs états financiers? Non. Elles sont présentées dans leurs rapports relatifs aux questions environnementales sociales et de gouvernance ainsi que dans leurs rapports sur la carboneutralité, mais ces rapports ne font pas partie des états financiers. Pour le moment, ces activités ne font pas l’objet de vérifications ou de vérifications par des organismes indépendants, parce que la profession comptable n’a pas encore adopté de normes en matière de rapports sur le développement durable. La profession est en train de rattraper lentement son retard.

En bref, les grandes institutions se sont engagées à réduire leurs émissions et les émissions qu’elles financent, et cela se traduira par des rapports sur les émissions de portée 3. Ces rapports ne font toutefois pas partie des états financiers vérifiés, du moins, pas pour l’instant. Est-ce que cela répond à la question?

La sénatrice Petten : Oui, je vous remercie.

Senator Martin: I just have one question, and it's based on a response you gave to Senator Massicotte. I heard you say "unintended consequences" in a previous answer, and it's sort of reverberating in my mind. I understand that you have a specific mandate. As an office, OSFI is managing that as superintendent. I'm learning a lot about what your mandate is just based on today's meeting. I'm new to the committee. In terms of this bill, I thought I heard you say that the bill will produce unintended consequences for the sector. I was really curious about you elaborating on that further.

Mr. Routledge: I hope I said an exogenous —

Senator Martin: Yes, external.

Mr. Routledge: External capital rule for a specific asset class that was not part of this 800-page capital guideline that the banks use to measure the capital required.

If you single out this asset class and heavy up your capital requirements, that might produce outcomes that the folks who are proposing that change in capital weighting might not seek. The example I used was if a particular asset class had a very heavy risk weighting and therefore required a very heavy amount of capital to back — by which I mean that OSFI would de facto require that — then perhaps those institutions affected by that capital rule might make different decisions. But there would be capital providers from outside the Canadian banking sector that would step in, and we won't be able to regulate and monitor it. In all likelihood, OSFI would not be able to regulate and monitor that because the capital would not come from regulated entities. That might be viewed as unfavourable and certainly unintended.

Senator Martin: Are there any other examples that you can share?

Mr. Routledge: Are there any other examples?

Senator Martin: Of unintended consequences. With this bill's passage, do you foresee certain scenarios or unintended consequences due to the impact of the bill?

Mr. Routledge: It's hard for me to answer a definitive "no" to that, but I'm assuming, for example, with clause 9 on page 25, the requirement to report to the minister, we would have to add some head count to do that. Outside of those types of issues, no, there would be nothing that strikes me.

La sénatrice Martin : Je n'ai qu'une question, et elle se fonde sur une réponse que vous avez donnée au sénateur Massicotte. Dans une réponse que vous avez donnée tout à l'heure, je vous ai entendu parler de « conséquences involontaires », et cela m'a accrochée. Je comprends que vous ayez un mandat bien délimité. En tant que bureau, le Bureau du surintendant des institutions financières gère cela en tant que surintendant. La réunion d'aujourd'hui m'a permis d'en apprendre beaucoup sur votre mandat. Je suis nouvelle au sein de ce comité. En ce qui concerne ce projet de loi, j'ai cru vous entendre dire qu'il aurait des conséquences involontaires pour le secteur. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Routledge : J'espère avoir dit un effet exogène...

La sénatrice Martin : Externe, oui.

M. Routledge : La règle sur les mouvements de capitaux avec l'extérieur pour une classe d'actifs particulière qui ne faisait pas partie de cette ligne directrice de 800 pages que les banques utilisent pour mesurer le capital requis.

Si vous vous concentrez sur cette classe d'actifs et que vous resserrez vos exigences en matière de capital, cela pourrait produire des résultats que les personnes qui proposent ce changement à la pondération du capital ne recherchent peut-être pas. L'exemple que j'ai utilisé est le suivant : si une classe d'actifs particulière avait une pondération de risque très élevée et nécessitait par conséquent un apport important en capital — ce que le Bureau du surintendant des institutions financières exigerait d'emblée —, les institutions concernées par cette règle de capital pourraient peut-être prendre des décisions différentes. Or, des bailleurs de fonds situés à l'extérieur du secteur bancaire canadien pourraient intervenir, et nous ne serions pas en mesure de les réglementer et de les contrôler. Selon toute vraisemblance, le Bureau du surintendant des institutions financières ne serait pas en mesure de réglementer et de contrôler cette situation, car les capitaux ne proviendraient pas d'entités réglementées. Cela pourrait être considéré comme quelque chose de négatif, et assurément comme quelque chose d'involontaire.

La sénatrice Martin : Pouvez-vous nous donner d'autres exemples?

M. Routledge : D'autres exemples de quoi?

La sénatrice Martin : D'autres exemples de conséquences involontaires. Avec l'adoption de ce projet de loi, prévoyez-vous certains scénarios involontaires ou certaines conséquences involontaires?

M. Routledge : Il m'est difficile de répondre définitivement par la négative, mais je présume, par exemple, qu'avec l'article 9 de la page 25 — l'obligation de faire rapport au ministre —, nous allons avoir besoin d'un certain nombre d'employés additionnels. En dehors de ce type de questions, non, il n'y a rien qui me frappe.

Mr. Tardif: Superintendent, would you like me to add one example for the senator?

Mr. Routledge: Go ahead.

Mr. Tardif: There are already examples of unintended consequences, not as a result of this bill or the result of OSFI's work. One example that the superintendent and I were introduced to when we met with companies out West was the availability of insurance. For example, in Canada, we have large global insurers that specialize in highly technical risks, typically in large industrial projects. These companies are based in other countries, such as in Europe, and they have to meet strict sustainability reporting standards, so they themselves are pulling back their risks and not insuring high-risk projects. The unintended consequences of these types of initiatives are already being felt in different sectors of the economy, and we saw it with regard to highly complex technical insurance that is typically done offshore.

The Chair: Thank you for that.

We have a few questions here on second round, but what I'm hearing the two of you saying is that most of the issues that the bill attempts to address are dealt with under existing OSFI rules and regulations, which is your mandate. The question of unintended consequences is sort of a possible distortion in terms of investment decisions and then additional risk in terms of investment. If you're going to invest in an oil and gas company that's doing transition, you've already done the homework on that. If you're investing in some small company that has a one-off project, then that will be an unlikely investment because it's too risky. Thank you for that.

Senator Loffreda: Thank you, Mr. Routledge, for being here and answering all of our questions.

You did mention unintended consequences, and we're discussing it. If I bring into the picture my 35 years of experience in the financial industry, what hasn't been said is that the banks are a reflection of our economy, and most governments do believe in a just transition.

When we talk about materiality, if I go back to my audit days, which are far behind me, you talk about \$8 trillion in assets in the banking industry. Materiality would always be between 5% to 10% of earnings, 1% to 2% of total assets, 2% to 5% of shareholder equity, in those ranges. I think I'm reasonable when I say that, and I'm going back a long way now. Those are big numbers.

M. Tardif : Monsieur le surintendant, voulez-vous que je donne un autre exemple à l'intention de la sénatrice?

M. Routledge : Allez-y.

M. Tardif : Il y a déjà des exemples de conséquences involontaires, qui ne sont pas le résultat de ce projet de loi ou du travail du Bureau du surintendant des institutions financières. Un exemple qui nous a été présenté, au surintendant et à moi-même, lorsque nous avons rencontré des entreprises dans l'Ouest, est celui de la disponibilité de l'assurance. Par exemple, au Canada, nous avons de grands assureurs mondiaux qui se spécialisent dans les risques hautement techniques. Habituellement, c'est ce que demandent les grands projets industriels. Or, ces compagnies sont basées dans d'autres pays, notamment en Europe, et elles doivent respecter des normes strictes en matière de production de rapports sur le développement durable, si bien qu'elles réduisent elles-mêmes leurs risques et n'assurent pas les projets qui ont un niveau de risque élevé. Les conséquences involontaires de ce type d'initiatives se font déjà sentir dans différents secteurs de l'économie. Nous l'avons constaté en regardant ce qui arrivait avec les assurances techniques très complexes qui sont généralement souscrites à l'étranger.

La présidente : Merci de cette observation.

Nous avons quelques questions pour le deuxième tour, mais ce que je vous entends dire tous les deux, c'est que la plupart des questions que le projet de loi tente d'aborder sont traitées dans le cadre des règles et règlements existants du Bureau du surintendant des institutions financières, ce qui relève de vous. La question des conséquences involontaires est une sorte de distorsion possible en ce qui concerne les décisions d'investissement et une augmentation des risques en matière d'investissement. Si vous allez investir dans une société pétrolière et gazière qui effectue une transition, vous avez déjà fait vos devoirs à cet égard. Si vous investissez dans une petite entreprise qui n'a qu'un seul projet, ce sera un investissement improbable, parce que trop risqué. Je vous en remercie.

Le sénateur Loffreda : Merci, monsieur Routledge, d'être là et de répondre à toutes nos questions.

Vous avez mentionné les conséquences involontaires, et c'est ce dont nous discutons. Si je fais intervenir mes 35 années d'expérience dans le secteur financier, ce qui n'a pas été dit, c'est que les banques sont le reflet de notre économie et que la plupart des gouvernements croient en une transition juste.

Lorsque nous parlons de matérialité dans le secteur bancaire, si je reviens à mes années d'audit qui sont loin derrière moi, il est question de 8 000 milliards de dollars d'actifs. La matérialité se situe toujours entre 5 et 10 % des bénéfices, 1 et 2 % du total des actifs, 2 et 5 % des avoirs des actionnaires. Les pourcentages sont dans ces eaux-là. Je pense que je ne fais pas fausse route en disant cela, même si mes souvenirs à cet égard remontent à loin maintenant. Ce sont des chiffres importants.

Is our economy not transitioning quickly enough? How satisfied are you with the progress of the banks? With unintended consequences, let's face it and call a spade a spade. How many jobs would be lost in Western Canada? How many jobs would be lost in Canada? It's fair to say the banks could help that transition in that they just don't finance companies that are not transitioning quickly enough, but those are the unintended consequences in how many jobs would be lost.

I have another quick question afterwards, if you'll allow me. Thank you.

Mr. Routledge: The part of that question I think I'm qualified to answer is whether I'm satisfied with the progress of the banks. As a regulator, you're sort of paid never to be satisfied, so in one respect, and the reason why Mr. Tardif's leadership is so important to OSFI, we are constantly pushing them to up their game in terms of climate risk management. We are perpetually dissatisfied in that respect.

In another respect, Guideline B-15 was our largest consultation in history. I think we had over 4,000 submissions. It had very significant consequences for all of the financial institutions we regulate. We got it done in under two years. That's fast for OSFI. To do a regulation that quickly is fast for us. One of the reasons it was rolled in as quickly as it was is because the industry recognized that this was an important and responsible thing to do, not just because we were saying it, but because their investors were telling them, "You guys need to turn and face the risks that flow from climate change and you need to do it now." In that sense, I'm very encouraged by the banks', the life insurers' and the P&C insurers' progress towards adapting their risk management systems to these risks.

I'm dissatisfied with where we are at this point in time, and I'll always be moving the bar ahead. I don't want to communicate we're anywhere close to done or anywhere close to satisfied or anywhere close to the end game, but if you had asked me two and a half years ago when I took the job whether we could have gotten this far in climate, I would have viewed this as a positive surprise.

Senator Loffreda: Broadly speaking — we didn't talk about cost — what financial implications might be associated with the implementation of Bill S-243? This includes cost to the

La transition de notre économie n'est-elle pas assez rapide? Êtes-vous satisfait des progrès réalisés par les banques? En ce qui concerne les conséquences involontaires, soyons réalistes et appelons un chat un chat. Combien d'emplois seraient perdus dans l'ouest du Canada? Combien d'emplois seraient perdus au Canada? Il est juste de dire que les banques pourraient épauler cette transition en ne finançant pas les entreprises qui ne se transforment pas assez rapidement, mais pour ce qui est des conséquences involontaires, il faut regarder le nombre d'emplois qui seraient perdus.

J'ai une autre petite question à poser après, si vous me le permettez. Je vous remercie.

M. Routledge : La partie de cette question pour laquelle je pense être professionnellement apte à répondre est de savoir si je suis satisfait des progrès réalisés par les banques. En tant qu'organisme de réglementation, nous sommes en quelque sorte payés pour ne jamais être satisfaits, alors, dans une certaine mesure — et c'est la raison pour laquelle le leadership de M. Tardif est si important pour le bureau —, nous sommes constamment en train de les pousser pour qu'elles améliorent leur gestion des risques climatiques. Nous sommes perpétuellement insatisfaits à cet égard.

Par ailleurs, la ligne directrice B-15 a fait l'objet de la plus grande consultation de l'histoire. Je pense que nous avons reçu plus de 4 000 mémoires. Elle a eu des conséquences très importantes pour toutes les institutions financières que nous réglementons. Nous l'avons réalisée en moins de deux ans. Pour le Bureau du surintendant des institutions financières, c'est rapide. L'élaboration d'un règlement en la matière s'est aussi faite rapidement, du moins, en ce qui nous concerne. L'une des raisons pour lesquelles le règlement a été adopté aussi rapidement, c'est que le secteur a reconnu qu'il s'agissait d'une mesure importante et bien fondée, non seulement parce que nous le disions, mais aussi parce que leurs investisseurs leur disaient : « Vous devez vous tourner vers les risques qui découlent des changements climatiques et vous devez le faire maintenant. » En ce sens, je suis très encouragé par les progrès réalisés par les banques, les assureurs-vie et les assureurs multirisques pour ce qui est d'adapter leurs systèmes de gestion des risques à ces risques.

Je ne suis pas satisfait de notre situation actuelle et je continuerai toujours à placer la barre plus haut. Je ne veux pas dire que nous sommes près d'avoir terminé, que nous sommes satisfaits ou que nous avons atteint notre but, mais si vous m'aviez demandé il y a deux ans et demi, lorsque je suis entré en poste, si nous aurions pu aller aussi loin sur la question du climat, j'aurais considéré l'état actuel des choses comme une surprise encourageante.

Le sénateur Loffreda : D'une manière générale — nous n'avons pas parlé des coûts —, que pourrait signifier la mise en œuvre du projet de loi S-243 sur le plan financier? Je parle ici

government, financial institutions and the overall economy. Moreover, does this bill have both direct and indirect ramifications on all financial institutions and their clientele?

Mr. Routledge: This bill, if implemented as is, would certainly influence and have an impact on the financial system, perhaps in ways intended and unintended, but Canada's financial system is — and this is a good thing — highly profitable and very well capitalized, and that will be the case regardless of the fate of this bill.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is along of the same lines as Senator Loffreda's.

First, this is a fairly complex bill, if not an extremely complex one. We do not really know what it entails. Unfortunately, we cannot determine what the bill means for you, given your answers. Perhaps other witnesses will shed more light on that.

What is the cost-benefit ratio of the bill? Part 1 of the bill says the following:

An Act to require certain financial and other federally regulated entities to mitigate and adapt to the impacts of climate change.

It is a question of how this will work. Reports are one element, of course. But we have a strategy in Canada, namely, carbon pricing.

In your opinion, to what extent do financial institutions support or disagree with carbon pricing in Canada? Carbon pricing has costs for everyone. It generates revenues to fund the transition. There is a whole logic to it.

In your opinion, how will this bill mesh with carbon pricing? No doubt you understand the consequences of this bill better than I do.

[English]

Mr. Routledge: You're taking me well outside my mandate as superintendent. I will try and stay within it.

Tax policy will have an impact on earnings and revenue from business activities, not directly in the financial services industry per se, but certainly it will affect relative returns to capital throughout the economy. Those relative returns to capital throughout the economy will affect bank decision making. To the extent there is tax policy that shifts relative returns towards

des coûts pour le gouvernement, pour les institutions financières et pour l'économie en général. De plus, ce projet de loi a-t-il des implications directes et indirectes pour toutes les institutions financières et leur clientèle?

M. Routledge : S'il est mis en œuvre dans sa forme actuelle, le projet de loi aura assurément une incidence et un impact sur le système financier — avec, peut-être, des conséquences souhaitées et d'autres involontaires —, mais le système financier canadien est — et c'est une bonne chose — très rentable et très bien capitalisé. C'est quelque chose qui ne changera pas, et ce, quel que soit le sort réservé à ce projet de loi.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question va un peu dans le même sens que celle du sénateur Loffreda.

D'abord, on est devant un projet de loi assez complexe, voire très complexe. On ne sait pas vraiment ce que cela implique. Malheureusement, on ne peut pas savoir ce que ce projet de loi implique pour vous, selon les réponses que vous nous donnez. On le saura peut-être davantage quand on entendra d'autres témoins.

Quel est le rapport coût-bénéfice de ce projet de loi? Dans la partie 1 du projet de loi, on dit ceci :

Loi visant à imposer à certaines entités financières et d'autres entités sous réglementation fédérale l'obligation d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter.

Il s'agit de savoir comment on va s'y prendre. C'est sûr que c'est au moyen de rapports, mais c'est un élément. Toutefois, on a une stratégie au Canada, soit la tarification du carbone.

Dans votre esprit, comment les institutions financières se marient-elles ou se contredisent-elles avec la tarification du carbone au Canada? La tarification du carbone entraîne des coûts pour tout le monde. Cela crée des recettes qu'on essaie de mettre en place pour assurer la transition. C'est toute une logique.

À votre avis, comment ce projet de loi vient-il s'imbriquer dans la logique de la tarification sur le carbone? Vous comprenez sans doute mieux que moi les conséquences de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Routledge : Vous m'amenez bien au-delà de mon mandat de surintendant. Je vais essayer de m'y tenir.

La politique fiscale aura une incidence sur les bénéficiaires et les revenus des activités commerciales, pas directement dans le secteur des services financiers en tant que tel, mais elle se répercutera assurément sur le rendement relatif du capital dans l'ensemble de l'économie. Ce rendement relatif du capital dans l'ensemble de l'économie aura une incidence sur le processus

non-greenhouse gas emitting energy sources, I expect capital will follow, and the banks and insurance companies we regulate will also follow. With respect to how this law might affect that, I'm not really an economist so I'm not quite sure.

Senator Yussuff: We have seen the transition happening at sometimes faster speeds. For instance, with coal generation electricity, there has been a target objective of 2030, and there will be an extension for some provinces. Essentially, we say we need to get out of that business — it's bad for the economy, climate and human health and whatever — and that was the objective of the government and the provincial government. If you were financing that, you would need to recognize that we don't have a lot of time and that this is a short runway to operate with.

Given that reality in the context of new targets for 2030 and 2050, transition financing will be critical because we can't magically get there. We have to get there by making the economy function so we can get people jobs and taxes and the whole nine yards. Are you satisfied with where we are with the transition financing from the banks and what they are putting aside to accelerate their involvement in this new economy?

Mr. Routledge: Again, you're taking me out of my comfort zone. I'm satisfied that our capital regime in place would not impede movement towards transition assets when the right lending opportunities present them.

To be honest, I'm also less than satisfied that we have the measurement in place for our institutions to get better at that lending, which is why we're pushing on Scope 1, Scope 2 and Scope 3. As we get more empirical data, we'll be able to engage with the institutions and ask questions such as: Looking ahead, do your risk weightings on this asset class make sense given the exposure to specific greenhouse gas emitting energy sources, or greenhouse gas emissions? Does this asset class change because it's less exposed to emissions?

I'm dissatisfied because we don't have that empirical data, but we do have a fairly balanced risk-based system of bank capital and insurance capital that will tend to allow the executives who make capital allocation decisions to make them on the merits and the opportunities of the loan — the profits of the loan.

décisionnel des banques. Pour peu que la politique fiscale déplace les rendements relatifs vers des sources d'énergie n'émettant pas de gaz à effet de serre, je m'attends à ce que le capital suive, et que les banques et les compagnies d'assurance que nous réglementons suivent également. Je ne suis pas économiste, alors je ne suis donc pas certain de l'incidence que cette loi pourrait avoir à cet égard.

Le sénateur Yussuff : Nous avons vu que la transition pouvait parfois se produire plus rapidement. Par exemple, en ce qui concerne la production d'électricité à partir de charbon, l'objectif a été fixé à 2030, et certaines provinces auront droit à une prolongation. En gros, nous disons qu'il faut sortir de ce secteur — c'est mauvais pour l'économie, le climat, la santé humaine et tout le reste — et que c'était l'objectif du gouvernement et des gouvernements provinciaux. Si vous finciez cela, il vous faudrait reconnaître que nous n'avons pas beaucoup de temps et que la piste d'atterrissage est courte.

Compte tenu de cette réalité et des nouveaux objectifs pour 2030 et 2050, le financement de la transition sera essentiel, car nous ne pourrions pas y arriver par magie. Nous devons y arriver en faisant fonctionner l'économie pour que les gens aient des emplois, paient des impôts et tout le reste. Êtes-vous satisfaits de l'état d'avancement du financement de la transition par les banques et de ce à quoi elles renoncent pour précipiter leur adhésion à cette nouvelle économie?

M. Routledge : Encore une fois, vous me sortez de ma zone de confort. Je suis convaincu que le régime de fonds propres en place n'empêchera pas le mouvement vers les actifs de transition lorsque les bonnes occasions de prêt se présenteront.

Pour être honnête, je ne suis pas non plus convaincu que nous ayons mis en place les mesures nécessaires pour permettre à nos institutions d'améliorer leurs pratiques en matière de prêt, et c'est pourquoi nous insistons sur la portée 1, la portée 2 et la portée 3. Au fur et à mesure que nous obtiendrons des données empiriques, nous pourrions dialoguer avec les institutions et leur poser des questions comme : « Vos pondérations de risque sont-elles suffisantes pour répondre à vos besoins en amont? Vos pondérations de risque pour cette classe d'actifs sont-elles raisonnables compte tenu de l'exposition à certaines sources d'énergie qui émettent des gaz à effet de serre, ou à des émissions de gaz à effet de serre? Cette classe d'actifs est-elle différente parce qu'elle est moins exposée aux émissions?

Je suis déçu de voir que nous n'avons pas ces données empiriques, mais nous avons un système de fonds bancaires propres assez équilibré et fondé sur les risques qui, dans une certaine mesure, incitera les dirigeants qui décident de l'allocation du capital à appuyer leurs décisions sur les mérites des prêts et sur les bénéfices qu'ils sont susceptibles de générer.

Where we have to do better, which is why we put in place B-15 and why we put in place our deadlines for disclosures, is we want to provoke the institutions to start measuring emissions data and then considering that data when they think about their risk taking, and we have work to do on that.

Senator Massicotte: I have a question that is not directly related to the bill but is just to better my understanding, if you don't mind. The whole system, from your perspective, is you're measuring debt. You're measuring the repayment probability of that debt. We talked earlier about pension funds. They are not involved, but at the same time, they have little debt, most of the time. If there is a significant decrease in value, it won't affect you, but it will affect the economy in a big way. If it goes down 20%, it's not a crisis, but obviously you feel less wealthy. If that is the case, which I think it is, now you see a lot of pension funds operating outside Canada, so you have this currency risk. At the same time, they are getting pretty complicated re some leverage, so the risk level is going up. Some people are asking why they aren't doing it more in Canada because the payments would be made in Canadian dollars, not American or European dollars. One repercussion could affect the other repercussion, and that could affect provincial banks subsequently. How do you manage all that?

Mr. Routledge: I think it's fair to say that one of the reasons that accelerated quite considerably our work in climate risk was the problem of asset valuations and stranded assets if they are transitioned to non-greenhouse gas emitting energy sources, and it happened in an unpredictable, abrupt way. If that happens, I think the subtext of your question is right. If the assets that back the loans and generate revenue to service the interest costs on the loans deteriorate in value, the quality of the loans will deteriorate in value. We're pushing climate B-15 precisely for that risk.

As regards to pension plans, I would say the pension industry generally has done good, far-reaching work on this because they understand the risk of stranded assets. Their challenge and opportunity right now is to begin to assess how big the risk of stranded assets is and then look at their portfolios in the context of that risk.

I will say that, in Canada in particular, I think the pension fund industry has been quite farsighted on the issue of climate. Many of them are the shareholders that have nudged the banks to go further on climate disclosures and climate commitments.

Là où nous devons faire mieux — et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la ligne directrice B-15 et fixé une date limite de divulgation —, c'est que nous voulons inciter les institutions à commencer à mesurer les données sur les émissions et à les prendre en compte lorsqu'elles réfléchissent à leur prise de risque, et nous avons du travail à faire dans ce domaine.

Le sénateur Massicotte : Si vous le voulez bien, j'ai une question qui n'est pas directement liée au projet de loi, mais qui me permettra de mieux comprendre de quoi il retourne. L'ensemble du système, de votre point de vue, consiste à mesurer la dette. Vous mesurez la probabilité de remboursement de cette dette. Nous avons parlé plus tôt des fonds de pension. Ils ne font pas partie de cela, mais d'un autre côté, ils ont peu de dettes, la plupart du temps. S'il y a une baisse significative de la valeur, cela ne vous touchera pas, mais cela aura une incidence de taille sur l'économie. Si la valeur baisse de 20 %, ce n'est pas une crise, mais il est évident que vous vous sentez moins riche. Étant donné ce phénomène — et je pense que c'est bel et bien ce qui se passe —, de nombreux fonds de pension font désormais affaire à l'étranger, ce qui entraîne un risque de change. En même temps, ces fonds se complexifient pour générer un certain rendement, ce qui entraîne une élévation du niveau de risque. Certains se demandent pourquoi ils ne le font pas davantage au Canada, car les paiements seraient effectués en dollars canadiens, et non en dollars américains ou européens. Un effet indésirable pourrait en causer un autre, et cela pourrait par la suite se répercuter sur les banques provinciales par la suite. Comment faites-vous pour gérer tout cela?

M. Routledge : Je pense qu'il est juste de dire que l'une des raisons qui ont accéléré considérablement notre travail sur les risques climatiques tient au problème posé par l'évaluation des actifs et leur délaissement en cas de transition vers des sources d'énergie n'émettant pas de gaz à effet de serre, et cela s'est produit de manière imprévisible et abrupte. Le cas échéant, je crois que la prémisse de votre question est juste. Si les actifs qui garantissent les prêts et génèrent des revenus pour couvrir les coûts d'intérêt des prêts se détériorent, la qualité des prêts en pâtira. C'est précisément pour ce risque que nous préconisons la ligne directrice B-15.

En ce qui concerne les régimes de pensions, je dirais que le secteur des pensions a généralement effectué un travail de qualité et de grande envergure dans ce dossier parce qu'il comprend le risque des actifs délaissés. Le défi et l'occasion dans l'immédiat, c'est de commencer à évaluer l'importance du risque des actifs délaissés et d'examiner les portefeuilles dans le contexte de ce risque.

Je dirais qu'au Canada en particulier, le secteur des fonds de pension a fait preuve d'une grande clairvoyance sur la question des changements climatiques. Bon nombre d'entre eux sont les actionnaires qui ont poussé les banques à aller plus loin dans la

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Coyle: Hopefully, I won't take you out of your comfort zone, but I just want to clarify. Both of you have spoken about the international waters within which you swim. I'm curious about those international standards, some of which are voluntarily adhered to that we have referred to here. Can you tell us about any other countries or jurisdictions that actually require the kind of alignment that this legislation is asking for?

Mr. Routledge: I'm not aware of any, but I would be happy to ask that question and come back to you with greater certainty. I'm not aware of any right now.

Senator Coyle: Thank you.

Mr. Routledge: Stéphane, did you want to comment?

Mr. Tardif: To add a bit of context, senator, there are a number of jurisdictions that have similar expectations to what we have in guideline B-15 around risk management. We are one of the few jurisdictions, prudential regulators, that have now introduced mandatory disclosures around climate risks, particularly around Scope 1, Scope 2 and Scope 3. We are the only financial regulator in North America.

The area that's made the most progress in this field is Europe, so the European Commission, the European Parliament, have passed legislation around sustainability, and that have cascaded down to the European Central Bank, the European Banking Authority, the European insurance and pension supervisors. I wouldn't compare it specifically exactly word for word to Bill S-243, but they have introduced sustainability. When we say that Europe is ahead, it's because they have that legislative authority to push sustainability under their constituents that they are regulating. That's why, when we look at disclosures and capital rules, as the superintendent mentioned earlier, Europe is a few years ahead of us.

The Chair: Thank you all very much.

Our thanks to Mr. Routledge, Superintendent of Financial Institutions, for coming back again and to Stéphane Tardif, Managing Director, Climate Risk Hub. We appreciate your comments. I know that you said you would send along some little bits of data should you come across that, and we would appreciate it.

divulgarion de renseignements sur les risques climatiques et les engagements en la matière.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : J'espère que je ne vous sortirai pas de votre zone de confort, mais je veux simplement obtenir des éclaircissements. Vous avez tous deux parlé des normes internationales dont vous devez tenir compte. Je suis curieuse de savoir quelles sont ces normes internationales, dont certaines sont respectées de manière volontaire, comme nous l'avons mentionné. Pouvez-vous nous parler d'autres pays ou administrations qui exigent le type d'alignement que demande cette mesure législative?

M. Routledge : Je n'en connais aucun, mais je serai heureux de m'en enquérir et de vous répondre avec plus de certitude. Je n'en ai pas connaissance pour l'instant.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie.

M. Routledge : Monsieur Tardif, voulez-vous faire une observation?

M. Tardif : Pour ajouter un peu de contexte, sénatrice, il y a un certain nombre de pays qui ont des attentes semblables à celles que nous énonçons dans la ligne directrice B-15 concernant la gestion des risques. Nous sommes l'un des rares organismes de réglementation prudentielle à avoir rendu obligatoire la divulgation des risques climatiques, surtout en ce qui concerne les portées 1, 2 et 3. Nous sommes le seul organisme de réglementation des marchés financiers en Amérique du Nord à l'avoir fait.

La Commission européenne et le Parlement européen ont adopté des lois sur le développement durable, qui se sont répercutées sur la Banque centrale européenne, l'Autorité bancaire européenne et les autorités européennes de surveillance des assurances et des pensions. Je ne les comparerais pas, mot pour mot, au projet de loi S-243, mais la notion de durabilité y est prévue. Quand nous disons que l'Europe est en avance, c'est parce qu'elle dispose de l'autorité législative nécessaire pour exiger la durabilité dans les domaines qu'elle réglemente. C'est pourquoi, lorsque nous examinons les règles en matière de divulgation et de capital, comme le surintendant l'a mentionné plus tôt, l'Europe a quelques années d'avance sur nous.

La présidente : Merci beaucoup à vous tous.

Nous remercions M. Routledge, surintendant des institutions financières, d'être revenu nous voir, et merci aussi à Stéphane Tardif, directeur général du Carrefour du risque climatique. Nous vous sommes reconnaissants de vos observations. Je sais que vous avez dit que vous nous enverriez quelques données si vous en trouviez et, le cas échéant, ce serait très utile pour nous.

There were some comments about Senator Galvez being here to present her bill and ask questions, but when we travel as senators, we all have the right to have a substitute here. I hope that clarifies that.

I believe that brings our meeting to a close. Thank you all very much.

(The committee adjourned.)

Il y a eu des commentaires sur le fait que la sénatrice Galvez n'était pas ici pour présenter son projet de loi et répondre aux questions, mais lorsque nous nous déplaçons en tant que sénateurs, nous avons tous le droit d'avoir un remplaçant ici. J'espère que cela clarifie les choses.

Je crois que cela met fin à notre réunion. Je vous remercie tous infiniment.

(La séance est levée.)
